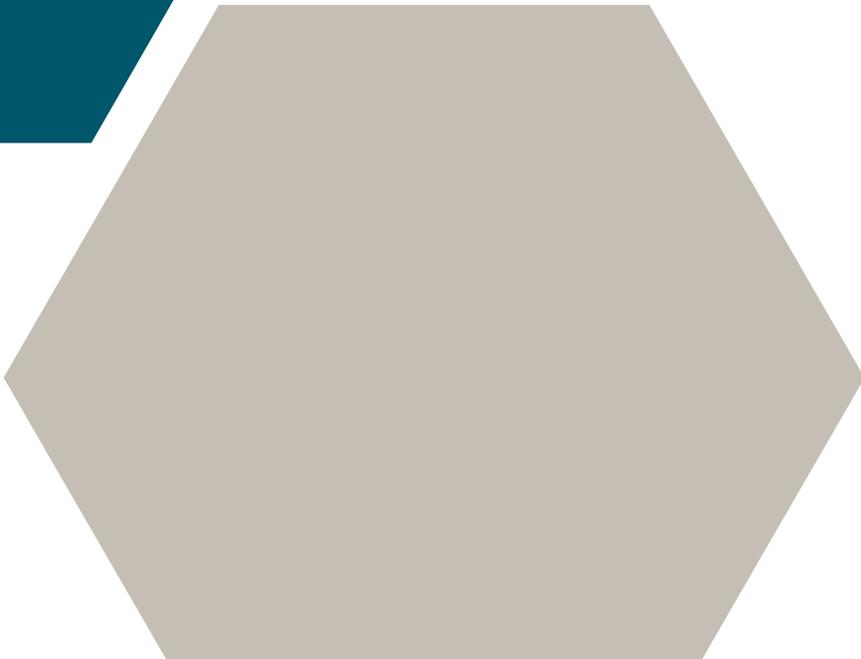


# Rapport annuel



2014





# LE MOT DU PRÉSIDENT



Pour notre jeune association, l'année 2014, année électorale, fut marquée par le premier renouvellement de ses instances.

Preuve du dynamisme de notre Fédération, qui a d'ailleurs en 2014 presque triplé le nombre de ses adhérents par rapport à 2010, c'est un Conseil d'administration et un Club technique renouvelés à près de la moitié de ses membres qui ont été élus lors de l'Assemblée générale et de la Conférence technique de septembre 2014. Des instances qui, comme nous l'avons toujours souhaité, représentent la diversité géographique, institutionnelle et politique du monde des SCoT.

Qu'il me soit permis d'ailleurs dans ces quelques lignes de remercier sincèrement les élus et techniciens sortants qui furent aussi les « fondateurs » de notre jeune Fédération et qui ont contribué, chacun à leur manière, à sa réussite et sa pérennité.

Nouveau Conseil d'administration, nouveau Club technique et également nouveau programme de travail triennal puisque le plan d'action 2015-2017 de la Fédération a également été adopté à l'unanimité lors de notre Assemblée Générale.

Un programme de travail qui nous trace le cap pour les trois ans à venir : toujours plus de proximité entre la Fédération et les SCoT (communication, rencontres régionales et nationales, journée d'échanges « Club des SCoT), toujours plus de services auprès de nos adhérents (service juridique, formation...) et, nous y travaillons, une voix des SCoT qui, si elle est déjà étendue par le Législateur et le Ministère, devra demain, nous l'espérons, être encore plus écoutée...

Car la voix de la Fédération est celle de nos 239 adhérents\*, c'est notre voix, c'est votre voix : celle des SCoT de nos territoires et des élus et techniciens engagés quotidiennement dans l'aménagement durable de nos territoires !

**Bonne lecture !**

**Michel Heinrich**

*Président de la FédéSCoT*

\* chiffre au 1<sup>er</sup> janvier 2015, en septembre 2015 la FédéSCoT compte 255 adhérents

## SOMMAIRE

- 2** La Fédération nationale des SCoT
- 4** Les instances de la FédéSCoT
- 6** Les activités nationales
- 8** Les activités auprès des adhérents
- 10** Les activités des clubs
- 12** Les activités régionales
- 14** Communication
- 16** Bilan financier

# LA FÉDÉRATION DES SCoT

En

## CHIFFRES

Evolution du nombre d'adhérents depuis 2011



# 54%

des SCoT adhèrent à la Fédération



## Qui sommes-nous ?

La Fédération Nationale des SCoT est une association d'élus créée en juin 2010, visant à regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT.

La Fédération est un lieu d'échange et de formation pour les élus et les techniciens, un centre de ressources et de réseaux pour accompagner le travail d'élaboration et de mise en œuvre des SCoT, un interlocuteur porte-parole des SCoT auprès de l'État et des divers partenaires concernés, un lieu de réflexion, de prospective et de proposition dans l'évolution des préoccupations et des réglementations de l'urbanisme.

Les instances de la Fédération reproduisent le **binôme « élus/techniciens »** qui existe dans les établissements publics en charge des SCoT. C'est par la richesse et la complémentarité des approches politiques et techniques que se construisent les SCoT ; c'est sur ce même modèle de fonctionnement que la Fédération nationale des SCoT s'est structurée pour alimenter ses travaux, ses réflexions et points de vue, ses échanges et débats, au plus près des réalités de terrains et de préoccupations de chacun.

## Nos adhérents

Le réseau des établissements publics adhérents fait la force et donne sa légitimité à la Fédération nationale des SCoT.

Elle est devenue « représentative » du monde des SCoT comptant parmi ses adhérents 54% des SCoT de France. En effet, de plus en plus de SCoT adhèrent à la Fédération : en 4 ans le nombre d'adhérents a plus que doublé en passant de 100 à 239 adhérents. Avec ses **239 établissements publics adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2015\***, elle est un véritable lieu d'échanges et de débats, d'écoute et de proposition, aussi bien entre ses membres qu'avec l'ensemble de ses partenaires.

\* En septembre 2015 la FédéSCOt compte 255 adhérents et représente 56% des SCoT



## Notre programme d'action

L'Assemblée Générale et la Conférence Technique de la Fédération nationale des SCoT se sont réunies le mardi 30 septembre 2014 à Paris. Cette assemblée a été l'occasion de dresser un constat des succès de la Fédération au cours des trois dernières années, d'identifier les points d'amélioration sur lesquels s'engager, mais surtout, d'afficher de nouvelles ambitions traduites dans un nouveau programme de travail pluriannuel. Ce nouveau programme d'actions pour la période 2015-2017, adopté à l'unanimité, affiche trois ambitions :

- **renforcer la proximité auprès des adhérents** grâce à la mise en place d'une nouvelle politique de communication, au développement des représentations locales de la Fédération ainsi qu'en instaurant des « clubs thématiques ».
- **produire une parole politique de la Fédération** en créant une valeur ajoutée politique, en construisant une parole « collective » et en développant la capacité d'influence de la Fédération.
- **affirmer l'offre de service technique** en poursuivant son assistance quotidienne auprès des SCoT, en développant des plans de formation et en poursuivant l'organisation des rencontres nationales organisées chaque année.

+ d'infos sur [fedescot.org](http://fedescot.org)

## Le renouvellement des instances

En 2014, la Fédération des SCoT a renouvelé ses instances politiques et techniques à l'occasion de la désignation par ses adhérents de leur représentant à l'assemblée générale (qui a élu les membres du conseil d'administration) et à la conférence technique (qui a élu le club technique).

Le 30 septembre, l'Assemblée Générale a ainsi désigné à l'unanimité les 20 nouveaux membres du Conseil d'administration, élus pour six ans. En parallèle de l'Assemblée Générale, s'est tenue la Conférence Technique qui a élu à l'unanimité les seize nouveaux techniciens membres du club technique.

# LES INSTANCES DE LA FÉDÉSCO T

## Instances

### DECISIONNELLES

**3** instances permettent aux élus des établissements publics de SCoT d'administrer la FédéSCO T

## l'Assemblée Générale

↘ 30 septembre 2014

Paris

## le Conseil d'Administration

↘ 8 juillet 2014

10 septembre 2014

21 octobre 2014

Paris

## le Bureau

### Les membres du Conseil d'Administration



#### Président

**Michel Heinrich**

SCoT des Vosges Centrales

#### Vice-Présidents



**Alain Péréa**

SCoT du Grand Narbonne



**Pascal Delteil**

SCoT du Bergeracois

#### Secrétaire et adjoint



**Jean-François Husson**

SCoT Sud Meurthe-et-Moselle



**Marcel Verger**

SCoT de Nantes Saint-Nazaire

#### Trésorier et adjoint



**Charles Zilliox**

SCoT des Rives du Rhône



**Robert Vorger**

SCoT de la Tarentaise-Vanoise

#### Autres membres



**Michel Chartier**

SCoT de Marne et Gondoire



**Jean-François Depret**

SCoT de la région d'Arras



**Yves Ferrières**

SCoT du Nord de la Réunion



**Henri Hasser**

SCoT de l'agglomération Messine



**Michel Labardin**

SCoT de l'aire urbaine de Bordeaux



**Michael Latz**

SCoT de la Provence Verte



**Louis Ménager**

SCoT du Pays de Vitré



**Jean-Guy Perrière**

SCoT du Bassin d'Arcachon



**Patrick Pesquet**

SCoT Caux Vallée de Seine



**Gérard Roujas**

SCoT du Pays sud toulousain



**Jean-Yves Sécheresse**

SCoT de l'aire urbaine lyonnaise



**Denis Thuriot**

SCoT du Grand Nevers



**Claude Vallette**

SCoT de la CU de Marseille

## Instances CONSULTATIVES

Les techniciens des établissements publics de SCoT adhérents participent à l'animation de la FédéSCoT dans le cadre de **3** instances

### la Conférence Technique

➤ 30 septembre 2014

Paris

### le Club Technique

➤ 10 réunions en 2014

### les Délégués Techniques

## Les membres du Club Technique

### Délégué technique général

**David Pagnier**

SCoT du Grand Nevers

### Délégués techniques adjoints

**Sylvia Labèque**

SCoT de l'aire urbaine de Bordeaux

**Marc Juillet**

SCoT de la Provence Verte

### Référents territoriaux

**Laurence Bertrand**

SCoT des Vosges Centrales

**Emmanuel Giraud**

SCoT de l'agglomération lyonnaise

**Stéphane Jot**

SCoT du Pays entre Seine et Bray

**Marc Juillet**

SCoT de la Provence Verte

**Laurence Maldonado**

SCoT de Marne et Gondoire

**Jean Massip**

SCoT CIREST

**Michel Mayenc**

SCoT du Bassin d'Arcachon

**Julien Roissé**

SCoT du Pays du Mans

### Membres élus

**Christophe Andrès**

SCoT du Bergeracois

**Anne Berthomier**

SCoT du dijonnais

**Anthony Douet**

SCoT de l'Angoumois

**Pierre-Yves Grillet**

SCoT de la Tarentaise-Vanoise

**Cédric Le Jeune**

SCoT des Rives du Rhône

**Christine Sanchez-Martin**

SCoT de la région de Strasbourg

# ACTIVITÉS NATIONALES

Nos

## PARTENAIRES



## Actions partenariales

La FédéSCoT est partenaire ou associée à diverses démarches, où elle est le porte-parole des établissements publics de SCoT et apporte ses expériences « de terrain », ses compétences techniques ou juridiques.

### *Auprès des administrations centrales*

**Ministère du logement et de l'égalité des territoires (MLET)** - Participation à l'étude confiée par le MLET au CEREMA : « décryptage des SCoT Grenelle », aux réunions du groupe de travail « schéma unique - modernisation du code de l'environnement » et aux réunions de travail sur la « transposition » des dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux

**Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'écologie (MEDDE)** - Participation au groupe de travail « atlas des paysages »

### *Auprès des partenaires institutionnels*

**Assemblée des Communautés de France (AdCF)** - Suivi des travaux parlementaires : examen et échanges sur les projets de loi, mise au point de positions communes

**Association des maires de France (AMF)** - Suivi des travaux parlementaires : examen et échanges sur les projets de loi, mise au point de positions communes

**Caisse des dépôts** - Participation au groupe de travail « données des valeurs foncières »

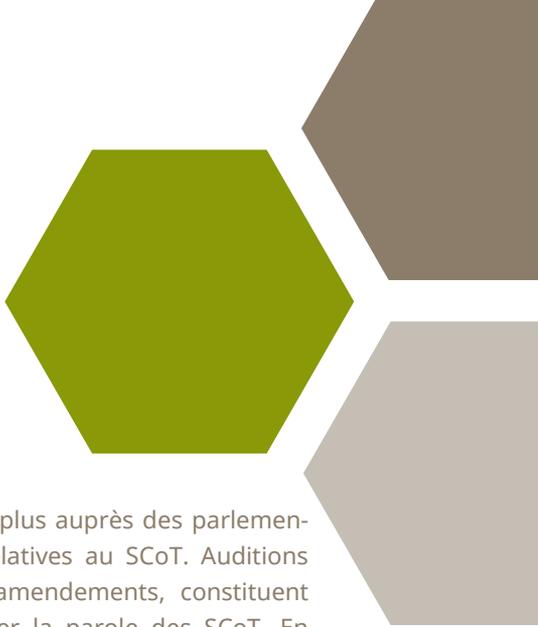
**Agence de bassin Seine-Normandie** - Participation à l'étude « évaluation de la prise en compte du SDAGE 2010-2015 dans les documents d'urbanisme »

**Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)** - Participation aux réunions de travail sur la « transposition » des dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux

**Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)** - Participation aux réunions de préparation des États généraux des Pôles territoriaux et des Pays (Tours, 22-23 septembre 2014)

**FNAU** - Participation à la réunion du « club planification » : présentation de l'actualité des SCoT

**CNIS** - Participation aux commissions territoire (26 juin 2014, 2 octobre 2014)



## Les chantiers législatifs

La voix de la FédéSCoT porte de plus en plus auprès des parlementaires dans l'écriture des dispositions relatives au SCoT. Auditions parlementaires, travaux préparatoires, amendements, constituent une voie d'action importante pour porter la parole des SCoT. En 2014, elle a travaillé activement sur plusieurs projets de loi :

- Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR )
- Loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE)
- loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (AAF)
- Loi clarifiant l'organisation territoriale de la République (NOTRe)
- Loi relative à la biodiversité
- Loi « patrimoine »
- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)

## Représentation du « monde des SCoT »

En 2014, la FédéSCoT a représenté les SCoT à de nombreux évènements :

**Assemblée des départements de France** : Participation aux « États généraux des nouvelles ruralités »

**Assemblée des Communautés de France (AdCF)** : Participation à la convention nationale de l'AdCF

**Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)** : Participation aux États généraux des Pôles territoriaux et des Pays

**Rencontres nationales de l'habitat** : Présentation du SCoT

**Institut d'urbanisme de Paris** : Présentation des SCoT

**Syndicat national des aménageurs lotisseurs (SNAL)** : Présentation des SCoT

**Ecole nationale des Ponts et Chaussées** : Présentation des relations de compatibilité entre SCoT, PLU et PDU

# ACTIVITÉS AUPRÈS DES ADHÉRENTS

En  
CHIFFRES

296

réponses à nos adhérents  
durant l'année 2014

6

jours de formation

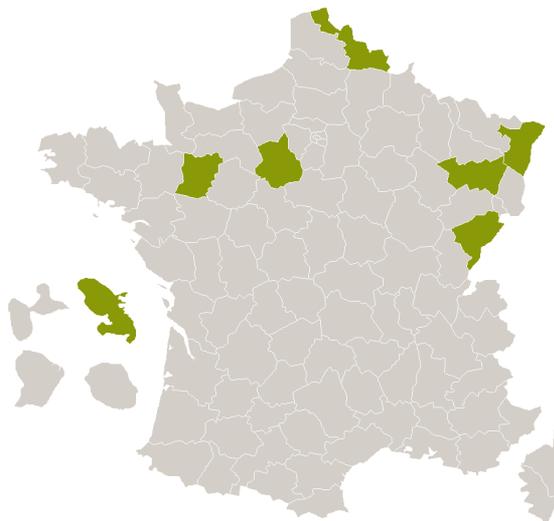
## Au service de nos adhérents

### *Une référence pour nos adhérents*

La FédéSCoT est présente au quotidien auprès de ses adhérents pour répondre à leurs questions en matière de SCoT et leur fournir des documents tels que les recueils des textes législatifs et réglementaires, le résumé de jurisprudence. En 2014, la FédéSCoT a répondu à **239** consultations individuelles de ses adhérents et **57** réponses au cours d'échanges sur [agor@SCoT](mailto:agor@SCoT).

### *Une présence sur le terrain*

Afin d'être toujours au plus près de ses adhérents, le directeur de la Fédération se déplace en France afin d'aider et de conseiller les établissements publics porteurs de SCoT qui nous sollicitent. Ainsi en 2014, la Fédération des SCoT s'est rendue à :



**Montbéliard** 22 janvier 2014

**Epinal** 31 janvier 2014

**Haute Mayenne** 4 février 2014

**Nord Martinique** 16 mai 2014

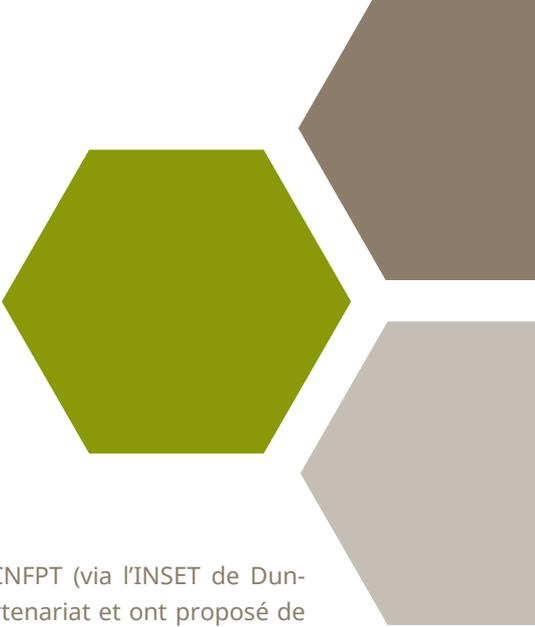
**Cambrésis** juillet 2014

**Pays Dunois** 8 septembre 2014

**Alsace du Nord** 27 octobre 2014

**Alsace du Nord** 11 décembre 2014

**Flandre Intérieure** 16 décembre 2014



## Les journées de formation

### *En partenariat avec le CNFPT*

La Fédération nationale des SCoT et le CNFPT (via l'INSET de Dunkerque) ont décidé de poursuivre leur partenariat et ont proposé de nouvelles journées de formation et d'échanges en 2014 aux adhérents de la Fédération. Nous avons pris en compte les besoins recensés lors des précédentes formations et rencontres interrégionales.

**4** journées se sont ainsi tenues en 2014 :

« **Prévenir le risque contentieux en matière de SCoT** » Identifier le risque contentieux en matière de SCOT afin d'être en mesure de le prévenir et de le limiter (27 mars 2014)

« **La mise en compatibilité PLU/ SCoT** » Comprendre la notion de compatibilité et les obligations des PLU à l'égard des SCOT. Identifier les obligations pour les différents acteurs concernés. Évaluer les stratégies d'action de l'établissement public de SCOT (11 avril et 4 décembre 2014)

« **Appréhender le commerce dans les SCoT** » Identifier les possibilités d'expression des SCOT à l'égard des activités commerciales (27 novembre 2014)

### *Organisées par la Fédération*

Cette année, la loi ALUR nous a conduit à organiser, en urgence, deux journées de formation à destination de nos adhérents.

« **Les dispositions de la loi ALUR relatives aux SCoT** » Comprendre les modifications du régime des SCOT introduites par la loi ALUR et leurs effets immédiats ou différés à l'égard des SCOT existants ou en cours d'élaboration (5 mai 2014)

« **Les dispositions de la loi ALUR intéressant indirectement les SCoT** » Comprendre les modifications du droit de l'urbanisme apportées par la loi ALUR et intéressant « indirectement » les SCOT (6 mai 2014)

# ACTIVITÉS DES CLUBS

En  
CHIFFRES

4

Clubs mis en route

3

Clubs en création

## Les clubs

### Le Club **SIG**

Les SCoT, en application de l'article L.122-13 du code de l'urbanisme, doivent, six ans au plus après leur approbation, procéder à une analyse des résultats de leur application, « notamment en matière d'environnement, de transport et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales ».

Comment apprécier l'évolution d'un territoire et les effets des politiques publiques prévues par le SCoT ? La pertinence de l'outil Service d'Information Géographique dans ce domaine est réelle. Pourtant son développement n'est ni évident, ni simple. C'est pourquoi la FédéSCoT a souhaité créer un club « SIG ». L'objectif est de créer un groupe de travail pour réunir des sigistes de SCoT afin de sensibiliser les élus à l'utilité de l'outil SIG, de favoriser les échanges, la diffusion des outils ainsi que les méthodes SIG.

#### Référents :

**Jonathan Sidgwick**  
SCoT de l'Angoumois

**Pascal Barillé**  
SCoT du Pays d'Auray

**Valentine Vorgele**  
SCoT du Piémont des Vosges

**Freddy Vrignon**  
SCoT du Canton des Sables d'Olonne

### Le Club **Montagne**

Plus de 100 SCoT sont concernés par la zone de montagne (en partie ou totalement) sur les 400 SCOT français : ainsi c'est 1 SCoT sur 4 qui est concerné par la question. Parmi ces « SCoT montagne » seulement un tiers sont approuvés, pour les 2/3 restants le travail reste à produire.

La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite loi « montagne », pose des principes originaux d'auto-développement, de compensation des handicaps et d'équilibre, pour les territoires de montagne qui présentent des enjeux spécifiques et contrastés. Les SCoT se doivent d'être intégrateurs de la dite Loi Montagne et cela posent diverses questions.

Dans ce contexte, le club "SCoT et montagne", créé cette année, a pour objectif de monter un groupe de travail sur le sujet de la montagne.

#### Référents :

**Elu - Robert Vorger**  
SCoT de Tarentaise-Vanoise

**Technicien : Pierre-Yves Grillet**  
SCoT de Tarentaise-Vanoise

**Réunion Montagne en partenariat avec le CEREMA**

**12 juin 2014 à Grenoble**



## *Le Club* **Mise en œuvre**

Parce que les récentes dispositions législatives et les projets de lois en préparation :

- confirment le rôle de plus en plus intégrateur du SCoT,
- impactent les projets locaux de développement urbain et leurs documents d'urbanisme associés,
- modifient et modernisent le contenu et la forme des documents d'urbanisme locaux,
- redessinent le paysage institutionnel des intercommunalités compétentes,
- redistribuent les compétences,

la question de la mise en œuvre des SCoT prend une actualité tout à fait particulière, accentuée par le foisonnement législatif et les incertitudes liées à la réforme territoriale.

Dans ce contexte, la Fédération des SCoT a proposé à ses adhérents et ses futurs adhérents la mise en place en septembre 2014, d'un club SCoT Mise en œuvre.

### **Référente :**

**Sylvia Labèque**

SCoT de l'aire urbaine de Bordeaux

### **Réunions du club :**

**20 octobre 2014 à Paris**

**16 décembre 2014 à Paris**

## *Le Club* **TVB**

Parmi les missions d'un SCoT figure celle de déterminer les conditions permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (art. L121-1 du code de l'urbanisme). Ces dernières forment la Trame Verte et Bleue et représentent un dispositif dont les implications vont au-delà de l'aspect écologique. Relativement récent, l'outil Trame Verte et Bleue constitue un levier important en matière d'aménagement et de mise en valeur des territoires qu'il est nécessaire de décrypter.

Le Club TVB a pour objectif général de stimuler la mutualisation des connaissances et expériences au sein des SCoT ainsi que la production de documents de référence permettant aux adhérents de la FédéSCoT de se doter d'une culture commune concernant la thématique Trame Verte et Bleue.

### **Référents :**

**Béatrice Gilet**

SCoT de l'agglomération messine

**Anthony Douet**

SCoT de l'Angoumois

## **Les futurs clubs**

*Le Club* **Energie - Climat**

*Le Club* **SCoT et Littoral**

*Le Club* **Elaborer un SCoT**

# ACTIVITÉS RÉGIONALES

En

CHIFFRES

8

Référents territoriaux

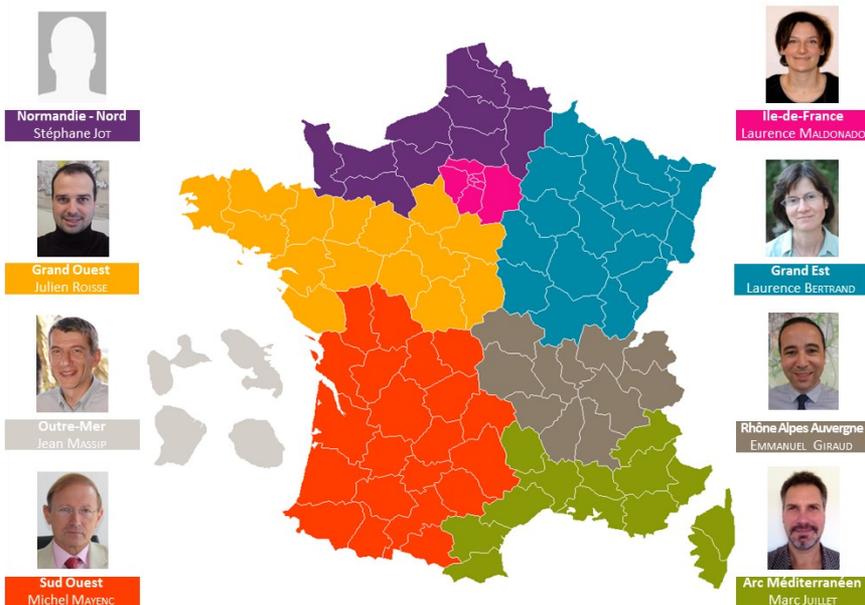
4

Rencontres régionales  
en 2014

## Les référents territoriaux

Pour assurer une animation au plus près des adhérents de la Fédération, la conférence technique a élu huit « **référents territoriaux** » qui sont chargés de l'animation territoriale de la Fédération, assurent la circulation des informations entre les établissements publics de SCoT et organisent, localement, des réunions d'échanges et de formation.

Suite aux élections lors de l'Assemblée générale du 30 septembre 2014, de nouveaux référents territoriaux ont été élus :



## Les rencontres régionales

Dans le cadre de la « mise en réseau » des établissements publics de SCoT, des **rencontres interrégionales** sont organisées par les référents territoriaux de la Fédération nationale des SCoT une à deux fois par an.

Année d'élection, en raison du renouvellement des instances, seules 4 rencontres régionales ont été organisées en 2014.



## Région **Normandie-Nord**

18 février 2014

Lille

Cette journée avait pour thématique la démarche Bimby comme exemple de mise en œuvre de la densité dans les SCoT et les orientations d'aménagement et de programmation.

### Référent :

**Patricia Lecoivre** (jusqu'au 30.09)  
SCoT du Grand Douaisis

**Stéphane Jot** (depuis le 30.09)  
SCoT du Pays entre Seine et Bray



## Région **Grand Est**

9 octobre 2014

Nancy

Le thème portait principalement sur la démarche Bimby comme l'un des outils de mise en œuvre de la densité sur les territoires. La démarche a été présentée par David MIET, Architecte et animateur du réseau de diffusion de ce concept.

### Référent :

**Laurence Bertrand**  
SCoT des Vosges Centrales



## Région **Sud Ouest**

4 novembre 2014

Bordeaux

Cette rencontre régionale a été organisée sur le thème « SCoT et Energie » avec les interventions de Patricia Lecoivre et de Julien Roissé.

### Référent :

**Michel Mayenc**  
SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre



## Région **Arc Méditerranéen**

21 novembre 2014

Avignon

« Maitriser la densification à vive ALUR ? », c'est sur cette thématique que se sont réunis les SCoT de la région Arc Méditerranéen.

### Référent :

**Marc Juillet**  
SCoT de la Provence Verte



d'infos sur  
[fedescot.org](http://fedescot.org)

# COMMUNICATION

En  
CHIFFRES

2

Études produites

7

InfoFlashes

1500

Connexions mensuelles  
au site internet

## Nos productions et publications en 2014

### Le Référentiel SCoT

La FédéSCoT a envoyé à l'ensemble de ses adhérents un classeur « Référentiel SCoT ». Il s'organise en cinq parties qui auront vocation à être réactualisées annuellement :

- Le "panorama des SCoT" ;
- Les dispositions législatives et réglementaires extraites du code de l'urbanisme ;
- Un recueil de résumés des décisions de jurisprudence ;
- Un recueil des réponses aux questions posées par les adhérents de la FédéSCoT ;
- Un recueil de réponses ministérielles relatives aux SCoT.



### Etude sur les coûts et le financement des SCoT

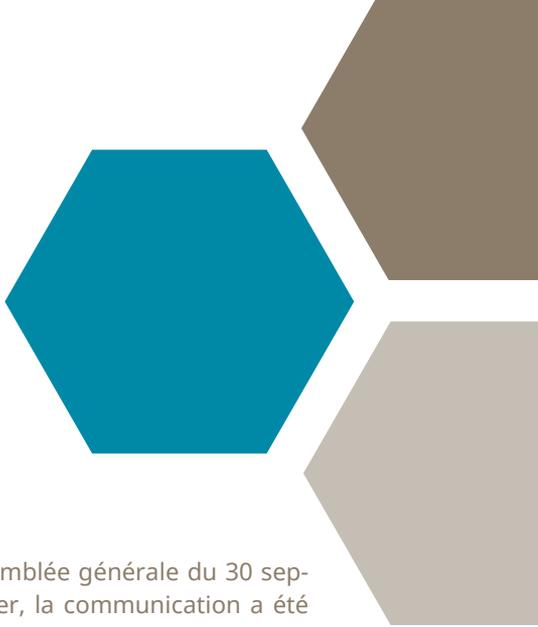


Une enquête sur le coût et le financement des SCoT avait été engagée au printemps 2014 et menée par Paul Pascaïl, stagiaire de la FédéSCoT. Même si les réponses sont restées sans doute trop faibles en nombre, elles permettent d'actualiser l'étude qui avait été réalisée en 2007 par l'association ETD sur « les coûts de l'élaboration d'un SCoT ». Ses résultats confirment l'extrême hétérogénéité des sommes engagées par les différents établissements publics de SCoT.

### InfoFlashes

Les InfoFlashes, outils d'information juridique, ont pour vocation d'analyser les projets de loi et de mettre en évidence les impacts de ces dernières sur les SCoT. Ils paraissent en fonction de l'actualité législative. 7 InfoFlashes ont été produits depuis le début d'année 2014.





## Lettre d'information



Lors de l'Assemblée générale du 30 septembre dernier, la communication a été identifiée comme un axe de travail important de la Fédération pour les années à venir. Il s'agit d'améliorer les outils de communication, leur lisibilité et fonction ainsi que la régularité de leur diffusion.

Cette réflexion a conduit à repenser la lettre d'information dans sa structuration, son contenu mais aussi sa fréquence. Ce travail est en cours

Elle visera à informer des actualités de la FédéSCoT, valoriser les actions menées au niveau national et régional et à revenir sur le travail réalisé pour les adhérents.

## Enquête auprès des adhérents

Afin de répondre au mieux aux attentes des adhérents, le club technique a souhaité permettre aux chefs de projet SCoT d'exprimer leur point de vue sur les actions qui ont été menées par la FédéSCoT et leurs attentes sur les actions qu'ils souhaiteraient voir mises en œuvre dans les années à venir. Les résultats ont été présentés lors de l'Assemblée générale du 30 septembre 2014.

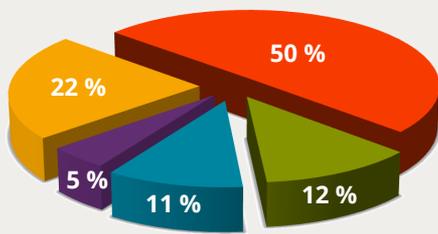
## Site internet

Mis en ligne en novembre 2013, le nouveau site internet de la FédéSCoT améliore la lisibilité de la Fédération et de ses actions.

# BILAN FINANCIER



## Répartition des SCoT adhérents



## FINANCES 2014

### Recettes

Les recettes de la Fédération des SCoT reposent principalement sur les cotisations des établissements publics de SCoT adhérents.

En 2014, les recettes de la FédéSCoT s'élevaient à 253 923 € dont 99,1 % issus des cotisations ; le solde étant constitué des produits financiers. Le budget initial des cotisations prévu pour l'année 2014 était de 250 000 €.

Pour rappel les cotisations de la Fédération des SCoT sont calculées en fonction du nombre d'habitants couverts par le périmètre du SCoT :

- SCoT de moins de 50 000 habitants : 500 €
- SCoT entre 50 001 à 150 000 habitants : 1000 €
- SCoT entre 150 001 à 250 000 habitants : 1 500 €
- SCoT entre 250 001 à 500 000 habitants : 2 500 €
- SCoT de plus de 500 000 habitants : 3 000 €

### Dépenses

Les recettes ont permis de couvrir l'intégralité des charges engagées pour l'année 2013. En effet, la FédéSCoT a engagé 236 186 € de dépenses pour cette année 2014.

Ces dernières sont principalement affectées aux charges de personnel, aux activités de la Fédération des SCoT (actions régionales, journées nationales de formation, rencontres nationales des SCoT), aux déplacements des élus et techniciens, ainsi qu'aux charges liées au fonctionnement de la structure (location, commissariat aux comptes,...).



Réalisé sous la direction de **Michel Heinrich**,  
Président de la Fédération Nationale des SCoT

Et de **Romain Prax**,  
Directeur de la Fédération Nationale des SCoT

Conception et suivi : **Cécile Gondard**,  
Chargée de mission



**Fédération Nationale des SCoT**

22, rue Joubert - 75009 PARIS

01 40 41 84 10

[www.fedeSCoT.org](http://www.fedeSCoT.org)

